

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2834**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Charpentier de marine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°10	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP 'charpentier de marine' réalise ou répare des navires en bois et matériaux associés. Il peut, ponctuellement, fabriquer ou réparer des ouvrages ou parties d'ouvrages en utilisant des matériaux de synthèse.

Il intervient sur la coque, les ponts, les superstructures et les aménagements intérieurs en mettant en œuvre différents systèmes de construction. Son activité l'amène également à installer divers équipements techniques nécessaires à la manœuvre du navire, à la prise en compte de la sécurité et au confort à bord.

Ces activités s'exercent essentiellement à l'atelier. Le titulaire peut toutefois être amené à intervenir sur les navires sur terre plein ou sur l'eau.

Dans l'exercice de ses activités, le charpentier de marine :

- relève les caractéristiques d'un navire ;
- trace les éléments constitutifs d'un navire ;
- conduit les opérations d'usinage et de façonnage ;
- conduit les opérations de stratification de renforts ;
- conduit les opérations d'assemblage et de montage ;
- réalise les opérations d'étanchéité, de finition et de traitement.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de construction et de réparation navale et fluviale réalisant la construction, l'aménagement et l'équipement de navires.
Charpentier naval

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1503 : Réalisation - installation d'ossatures bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'une situation professionnelle
- Réalisation d'un ensemble ou sous-ensemble d'une construction navale
- Réalisation d'un tracé
- Français-histoire géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 2834 - UNITÉ UP1 Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Identifier et décoder des documents techniques- Relever les caractéristiques d'un navire et/ou d'une partie de navire- Interpréter une solution technique- Établir les quantitatifs de matériaux et composants- Compléter les modes opératoires de fabrication d'un élément- Traduire graphiquement une solution technique (croquis et dessins d'exécution)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 2834 - UNITÉ UP2 Réalisation d'un élément ou sous-ensemble d'une construction navale	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte d'une activité - Installer et mettre en sécurité son poste de travail - Vérifier la conformité des matériaux, des produits et des ouvrages - Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires - Tracer les éléments constitutifs d'un navire. - Conduire les opérations d'usinage et de façonnage - Conduire les opérations de stratification de renfort - Conduire les opérations d'assemblage et de montage - Réaliser les opérations d'étanchéité, de finition et de traitement - Conduire une réparation - Conduire une opération de manutention, de levage - Assurer la maintenance des matériels et des outillages - Gérer l'environnement du chantier
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 2834 - UNITÉ UP3 Réalisation d'un tracé	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire graphiquement une solution technique (épures et tracés professionnels)
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 2834 - UNITÉ UG 1 Français et Histoire- Géographie - Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 2834 - UNITÉ UG 2 Mathématiques Sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 2834 - UNITÉ UG 3 Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Idem.
Après un parcours de formation continue	X	Idem.
En contrat de professionnalisation	X	Idem.
Par candidature individuelle	X	Idem.
Par expérience dispositif VAE	X	Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D.337-1 à D.337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 31 mars 2005, portant création du CAP Charpentier de marine.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :